

**Plan Climat de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie : consultation publique
du 15 octobre au 15 novembre 2024 !**



La communauté d'agglomération est engagée, depuis 2020, dans une démarche de formalisation de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), enrichi d'un Plan air renforcé adapté au territoire. Ce document permet de définir un projet territorial de développement durable, pour une durée de 6 ans.

Au-delà des obligations réglementaires, l'agglomération, consciente des défis environnementaux à relever, souhaite s'investir en faveur du développement durable pour son territoire.

Après plusieurs ateliers et concertations avec l'ensemble des partenaires, l'agglomération a finalisé un programme d'actions prévisionnel.

Quatre axes d'actions ont été ciblés : la maîtrise des énergies, la mobilité, la préservation des ressources et des potentialités naturelles du territoire, la promotion des comportements éco-citoyens et des modes de vie durables. Ils se déclinent en 12 objectifs opérationnels et en 40 actions.

Du 15 octobre au 15 novembre 2024, vous pourrez consulter ce document sur www.coulommierspaysdebrie.fr (rubrique actualités).

Vous pouvez envoyer vos remarques à climat@coulommierspaysdebrie.fr

L'adoption définitive du document est prévue en fin d'année 2024 par le conseil communautaire de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

CONTACT :

- Service Communication de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie
communication@coulommierspaysdebrie.fr - Tél : 01 64 63 46 46